

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

Publié le :
31 OCT. 2024

N° 2024-099 :

Marché N° 2023-001 – entre la Ville, maître d'ouvrage, la SPL d'Efficacité Energétique OSER, mandataire, et la Société AUTUMN – Savoie Technolac - Taxiway – 73370 LE BOURGET DU LAC signé le 27 mai 2024.

Objet : Marché Public Global de Performance énergétique pour la réhabilitation et extension de trois bâtiments de l'ex-collège Lassagne à Caluire et Cuire

Durée : La durée du marché est de 10 ans à compter de la date d'entrée en vigueur.

Montant : 16 704 154 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-100 :

Convention d'occupation temporaire – entre la Ville de Caluire et Cuire et la SARL AESD en date du 11 juillet 2024.

Objet : Exploitation d'un kiosque commercial à usage d'activité traiteur – Place Jules Ferry – d'une superficie totale d'environ 20 m² pour une activité de traiteur sur place ou à emporter.

Durée : La convention est conclue pour une durée de six ans, à compter de sa signature, soit le 11 juillet 2024 pour se terminer le 10 juillet 2030.

Montant : La redevance est de 352 € mensuels, et sera révisée annuellement de plein droit, à la date anniversaire en fonction de l'évolution de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-101 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-001 – Lot 3 – entre la Ville et la Société SMAC – 20 rue Francine Fromont – 69517 VAULX EN VELIN Cedex signé le 29 juillet 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 3 : façades - bardage

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires nécessaires :

- prestation prévue initialement en supplément pour le lot 2 et finalement réalisée par le lot bardage au niveau de la façade sud ;
- suite au passage de l'Eau du GrandLyon, SMAC a du déplacer en urgence ses matériaux entraînant des frais imprévisibles ;
- mise en place d'une étanchéité provisoire au niveau du hangar est nécessaire pour permettre la réalisation du carrelage et l'étanchéité de la dalle de la zone process.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente une augmentation de 8 883 € HT.

Le montant total du marché est porté de 518 683,33 € HT à 527 566,33 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-102 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-001 – Lot 4 – entre la Ville et la Société BORY ALEX METALLERIE MENUISERIE – ZAC LES EPALITS – 42610 SAINT ROMAIN LE PUY signé le 31 juillet 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 4 : menuiseries extérieures aluminium - occultation

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires nécessaires :

- modification du cloisonnement des bureaux pour ajouter un bureau supplémentaire ;
- remplacement des films opacifiants des vitrages des 2 vestiaires par des vitrages dépolis plus durables et adaptés aux locaux humides.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente une augmentation de 2 670,56 € HT.

Le montant total du marché est porté de 272 458,60 € HT à 275 129,16 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-103 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-001 – Lot 8 – entre la Ville et la Société LA RHODANIENNE DE CARRELAGE – 54 rue Vaillant Couturier – 69200 VENISSIEUX signé le 29 juillet 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 8 : revêtements des sols

L'avenant a pour effet de modifier les articles 1 et 2 de l'acte d'engagement :

- la société ayant changée d'adresse : modification du SIRET
- les travaux supplémentaires nécessaires de remplacement de la peinture au sol initialement prévue par un carrelage anti-dérapant identique à l'ensemble de la zone process pour une finition plus qualitative.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente une augmentation de 1 531,72 € HT.

Le montant total du marché est porté de 167 650,17 € HT à 169 181,89 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-104 :

Marché N° 2024-017 – entre la Ville et la Société LEBLANC ILLUMINATIONS – 6-8 rue Michaël Faraday – 72027 LE MANS Cedex 2 signé le 1^{er} août 2024.

Objet : Achat et location de matériel pour les illuminations.

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ou formulées pendant le délai de garantie ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

Le délai d'exécution prévisionnel de la mission de maîtrise d'oeuvre est d'environ 12 mois, à compter de la notification du marché de maîtrise d'oeuvre, plus 12 mois de garantie de parfait achèvement.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 22 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-105 :

Marché N° 2024-024 – entre la Ville et la Société O.S.M.O.S.E. – 67 rue Wambrechies – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE Cedex 2 signé le 26 août 2024.

Objet : Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la rénovation du parquet du Gymnase Lachaise.

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la date de fin de garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ou après prolongation de ce délai en cas de réserve. Le délai d'exécution prévisionnel de la mission de maîtrise d'oeuvre est d'environ 12 mois.

Montant : Rémunération de la Mission de base : taux de rémunération de 6,66 % sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 250 000 € HT, soit un forfait provisoire de 16 650 € HT

Rémunération de la Mission complémentaire de diagnostic : 1 275 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-106 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-001 – Lot 12 – entre la Ville et la Société JEAN MOOS SAS – ZA LA GAITE – 6-8 avenue Jean Moos – 69550 AMPLEPUIS signé le 31 juillet 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 12 : chauffage – ventilation – climatisation – gestion technique du bâtiment

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires nécessaires :

- modification du cloisonnement des bureaux pour créer un bureau supplémentaire, et ajout d'un sanitaire au R+1 avec lave-main ;

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente une augmentation de 2 884,70 € HT.

Le montant total du marché est porté de 738 294,63 € HT à 741 179,33 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-107 :

Avenant n°3 au marché N° 2021-021 – entre la Ville et la Société AAMCO ARCHITECTURES SAS – 20 rue Octavie – 69100 VILLEURBANNE signé le 5 août 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale, maîtrise d'oeuvre

Le co-traitant LB Ingénierie, en charge de tout ou partie des missions SYNTHÈSE, DET, AOR, et OPC, a été placé en liquidation judiciaire, la Société SELARLU MARTIN liquidateur, a indiqué ne pas souhaiter poursuivre les missions souscrite par LB Ingénierie.

Par conséquent, les missions restant dues par le co-traitant LB Ingénierie sont transférées au mandataire solidaire du groupement, la Société AAMCO.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le solde restant à percevoir par LB Ingénierie est donc attribué à AAMCO pour un montant de 27 886,86 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-108 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-016 – entre la Ville et

- la Société LAQUET SAS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSE MORNAY ;

- le co-traitant, la Société POLYTAN – rue Hector Servadac – 80440 GLISY

signé le 10 septembre 2024.

Objet : Travaux de rénovation du terrain de hockey sur gazon au stade Henri Cochet

L'avenant a pour effet de modifier l'article 2 de l'acte d'engagement en raison de travaux supplémentaires nécessaires :

- curage des caniveaux avec dégagement des regards borgnes ;
- annulation du remplacement de l'abri existant ;
- remplacement du programmateur d'arrosage ;
- changement du système de régulation ;
- reprise de la fixation de caniveau.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n°1 représente une augmentation de 6 420 € HT.

Le montant total du marché est porté de 338 216,80 € HT à 394 636,80 € HT.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-109 :

Acceptation d'une contrepartie en date du 13 septembre 2024.

Objet : octroi d'une contrepartie d'image de la part de la Région Auvergne Rhône-alpes pour la « Fête des Lumières » du 7 décembre 2024.

Le Maire accepte le versement, par la Région Auvergne Rhône-alpes, d'une contrepartie de droit à l'image d'un montant de 2 000 €.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-110 :

Demande de subvention en date du 13 septembre 2024 formulée par le Maire.

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la manifestation « Les Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin – 2024 »

Dans le cadre du programme « Fonds d'intervention culturel », il est déposé auprès de la Région Rhône-Alpes une demande de subvention pour « Les Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin – 2024 ».

Coût prévisionnel de l'opération : 59 262,40 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-111 :

Acceptation d'une contrepartie en date du 13 septembre 2024.

Objet : octroi d'une contrepartie de la part de la d'image Région Auvergne Rhône-alpes pour la « Fête des Lumières » du 9 décembre 2023.

Le Maire accepte le versement, de la Région Auvergne Rhône-alpes, d'une contrepartie de droit à l'image d'un montant de 1 000 €.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-112 :

Avenant n°1 au marché N° 2023-001 – Lot 10 – entre la Ville et la Société PI INSTALL – 14 rue des Serves – 01340 MONTREVEL EN BRESSE signé le 20 septembre 2024.

Objet : Construction de la cuisine centrale

Lot 10 : cloisons et portes isothermes

L'avenant a pour effet de modifier la clause de révision du lot 10, en effet l'index CHF (Index de Travaux d'isolation de chambres froides et de leurs portes) et l'acier de construction ont connu une forte fluctuation ces dernières années.

Par ailleurs, pour permettre la parfaite réalisation de l'ouvrage, des décalages de planning ont été notifié aux titulaires.

Le décalage de l'opération a ainsi eu pour effet de voir l'indice baisser significativement continuant d'accroître l'impact de révision sur le marché lot 10.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-113 :

Marché N° 2024-030 – entre la Ville et la Société PETIT FORESTIER LOCATION SAS – 11 route de Tremblay – 93420 VILLEPINTE signé le 25 septembre 2024.

Objet : Location longue durée de deux véhicules frigorifiques sans chauffeur.

Durée : La durée de location est de 36 mois à compter de la livraison du véhicule définitif.

Montant : Location de 2 véhicules : 3 256 € HT par mois.

Montant de la franchise : 595 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-114 :

Marché N° 2024-019 – entre la Ville et la Société BJT SERVICES – 50 route du Bourg – 01400 NEUVILLE LES DAMES signé le 24 septembre 2024.

Objet : Fourniture et maintenance d'appareils électroménagers.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 55 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-115 :

Avenant n°1 au marché N° 2020-016 – Lot 1 – entre la Ville et la Société SOBECA – ZI avenue Jean Vacher – BP 23 – 69480 ANSE signé le 20 septembre 2024.

Objet : Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives.

Lot 1 : Exploitation, maintenance des installations d'éclairage public et des illuminations festives

Afin de permettre la relance du marché et en raison des divers besoins de la Maîtrise d'Ouvrage concernant des opérations à engager, l'avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution du lot 1. Le terme du marché initialement prévu le 4 octobre 2024 est reporté au 6 décembre 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le montant maximum demeurant inchangé, l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-116 :

Avenant n°1 au marché N° 2020-016 – Lot 2 (accord cadre multi-attributaires) – entre la Ville et la Société SOBECA – ZI avenue Jean Vacher – BP 23 – 69480 ANSE signé le 20 septembre 2024.

Objet : Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives.

Lot 2 : Travaux neufs d'éclairage public

Afin de permettre la relance du marché et en raison des divers besoins de la Maîtrise d'Ouvrage concernant des opérations à engager, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution du lot 2. Le terme du marché initialement prévu le 4 octobre 2024 est reporté au 6 décembre 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le montant maximum demeurant inchangé, l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-117 :

Avenant n°1 au marché N° 2020-016 – Lot 2 (accord cadre multi-attributaires) – entre la Ville et la SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE CITEOS – 325 rue Maryse Bastié – 69140 RILLIEUX LA PAPE signé le 20 septembre 2024.

Objet : Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives.

Lot 2 : Travaux neufs d'éclairage public

Afin de permettre la relance de la nouvelle procédure de mise en concurrence, et en raison de divers besoins de la Maîtrise d'Ouvrage concernant des opérations à engager, le présent avenant à pour objet de prolonger la durée d'exécution du lot 2. Le terme du marché initialement prévu le 4 octobre 2024 est reporté au 6 décembre 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le montant maximum demeurant inchangé, l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-118 :

Avenant n°1 au marché N° 2020-016 – Lot 2 (accord cadre multi-attributaires) – entre la Ville et la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ZI la Ponchonnière – 69210 SAVIGNY signé le 20 septembre 2024.

Objet : Exploitation, maintenance et travaux neufs des installations d'éclairage public et des illuminations festives.

Lot 2 : Travaux neufs d'éclairage public

Afin de permettre la relance de la procédure et en raison de divers besoins de la Maîtrise d'Ouvrage concernant des opérations à engager, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution du lot 2. Le terme du marché initialement prévu le 4 octobre 2024 est reporté au 6 décembre 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le montant maximum demeurant inchangé, l'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-119 :

Marché N° 2024-020 – Lot 2 – entre la Ville et la Société STOCK LIGHT – 20 rue du Luxembourg – 31410 LE FAUGA signé le 1^{er} octobre 2024.

Objet : Location de mobilier, de tentes pour diverses manifestation.

Lot 2 : Location de stands équipés et de mobilier

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 2 décembre 2024 renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 25 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-120 :

Arrêté municipal en date du 3 octobre 2024 pris par le Maire.

Objet : Arrêté autorisant la signature d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de 4 000 000 €.

Les caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

- **Montant : 4 000 000 euros**
- **Durée** : 1 an à compter de la signature du contrat
- **Taux d'intérêts et marge** : tirage sur €STR +0,56 % (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à 0, l'€STR serait alors réputé égal à 0)
- **Calcul des intérêts** : à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds
- **Paiement des intérêts** : chaque mois/trimestre civil par débit d'office
- **Frais de dossier** : 0,07 % du montant de la ligne soit 2 800 €
- **Commission de non-utilisation** : 0,02 % par an sur le montant non utilisé de la ligne de trésorerie

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2024-121 :

Marché N° 2024-0001 – Lot 1 – entre la Ville et la Société APAVE EXPLOITATION FRANCE – 385 allée des Frênes – 69760 LIMONEST signé le 4 octobre 2024.

Objet : Contrôle des armoires, des candélabres et consoles appartenant à l'éclairage public.

Lot 1 : Contrôles techniques des installations et armoires électriques d'éclairage public

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 45 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-122 :

Marché N° 2024-0001 – Lot 2 – entre la Ville et la Société ROCH SERVICE – 5 rue du Petit Albi – 95000 CERGY signé le 4 octobre 2024.

Objet : Contrôle des armoires, des candélabres et consoles appartenant à l'éclairage public.

Lot 2 : Vérification de l'état mécanique des supports

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-123 :

Marché N° 2024-0001 – Lot 3 – entre la Ville et la Société REI-LUX CONTROLES – 43 avenue Jean Joxe – 49000 ANGERS signé le 4 octobre 2024.

Objet : Contrôle des armoires, des candélabres et consoles appartenant à l'éclairage public.

Lot 3 : Vérification de l'état mécanique des ferrures fixées sur les façades

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-124 :

Marché N° 2024-0027 – entre la Ville et la Société ETS CHOMAT ARROSAGE – 182 route de Bonson – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT signé le 10 octobre 2024.

Objet : Création d'un réseau d'arrosage automatique pour la roseraie de Saint Clair.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification.
Le délai global d'exécution est de 2 mois.

Les travaux doivent avoir lieu entre octobre et novembre 2024.
Le marché prend fin au terme de garantie contractuelle.

Montant : 29 223,40 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

N° 2024-125 :

Marché subséquent n°1 à l'accord cadre – N° 2022-0037 – Lot 3 – entre la Ville et la Société JF IMPRESSION – 296 rue Patrice Lumumba – 34075 MONTPELLIER signé le 14 octobre 2024.

Objet : Impression de la carte de vœux 2024/2025.

Lot 3 : tirages moyens et gros volumes

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification et prend fin à l'admission des prestations par le service Communication.

Montant : 5 880 € HT

Caluire et Cuire, le 28 octobre 2024

Philippe COCHET
Maire

